



Facture de veterinaire après décès d'un chat

Par **caramel**, le **03/12/2007** à **14:56**

j'ai amené mon chat de 2 ans chez le vétérinaire le 22/11/07 pour une blessure à la patte arrière et une respiration forcée. le vétérinaire a supposé un problème au bassin suite à un choc avec une voiture.il decide de le garder pour lui faire une radio sous anesthésie pour voir une eventuelle fracture.en aucun cas il ne me parle de sa respiration qui était toujours difficile.environ 1 heure après l'avoir déposé , le vétérinaire m'appelle en m'expliquant que mon chat a fait un arret respiratoire suite a l'anesthésie prévue pour faire la radio . il l'a donc opéré en urgence d'une hernie diaphragmatique traumatique ,suite au choc violent qu'il a reçu, sans me demander mon avis tout en me precisant une fois l'opération effectuée qu'il risquait de décéder. le lendemain matin le vétérinaire me contact pour m'annoncer le décès de mon chat. en début d'après midi je vais récupérer mon chat . le vétérinaire nous reçoit en nous expliquant la radio et l'opération . il nous répète de nouveau que le choc a été violent et qu'il n'a pu nous prévenir de l'opération suite à l'urgence. il nous demande de régler la totalité des frais qui s'élèvent à 418 euro. sommes nous dans le devoir de payer alors qu'il n'a pas pris soins de nous prévenir de l'opération ?